

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 48 Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 2.2			
Code	PEGL2B48LG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Caroline MALENGREAU</b> (caroline.malengreau@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Anne HANSSENS</b> (anne.hanssens@helha.be) HELHa Loverval <b>Aurélie BERLANDA</b> (aurelie.berlanda@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Néant

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

### Acquis d'apprentissage visés

Néant

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGL2B48LGA Enseignement langue étrangère dans l'enseignement fondamental 2 20 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGL2B48LGA Enseignement langue étrangère dans l'enseignement fondamental 2 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT  
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental			
Code	22_P EGL2B48LGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne HANSSENS (anne.hanssens@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le cours vise à préparer l'étudiant, d'un point de vue théorique et didactique, à l'enseignement des langues étrangères dans l'enseignement fondamental.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Apprécier la qualité des documents pédagogiques, mettre en question ses connaissances et ses pratiques, développer une expertise dans la méthodologie de l'enseignement du néerlandais et de l'anglais.  
 Porter un regard critique sur le matériel proposé pour l'enseignement (1ère année d'apprentissage)  
 Construire des séquences d'apprentissage adaptées à des enfants de 5 à 12 ans.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Ce cours continuera à aborder différents aspects du métier de maître de seconde langue dans l'enseignement fondamental:

- Analyser le référentiel de langues modernes - socles de compétences .
- Intégrer des informations liées à l'âge des enfants et à leurs capacités et à l'acquisition de la langue maternelle et étrangère chez l'enfant.
- Créer du matériel utilisable dans le fondamental (histoires, jeux, chants, TPR, activités créatives,...).
- Apprendre à créer des séquences complètes sur thèmes.
- Analyser la gestion de classe.

L'enseignante se réserve le droit de modifier ou compléter cette liste de contenus en fonction des besoins et des opportunités qui se présenteraient.

### Démarches d'apprentissage

-Alternance d'apports théoriques et de travaux pratiques (Conception d'activités, simulation de situations d'enseignement,

-travail de coopération, ...

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Exemples donnés par les autres étudiants et/ou par le professeur ; possibilité de poser des questions sur ce qui a été vu à tout moment, possibilité de faire corriger ses notes par le professeur

### **Sources et références**

SLATTERY (M.), WILLIS (J), English for Primary Teachers, Oxford University Press.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports de cours et ressources utiles sont mis à la disposition des étudiants via la plateforme ConnectED.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Evaluation certificative

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### **Dispositions complémentaires**

L'évaluation repose sur un travail préparatoire à réaliser par l'étudiant. Les modalités précises seront communiquées le moment venu en classe et via ConnectED. La non réalisation du travail préparatoire demandé et/ou le non respect des consignes impactera inévitablement la note de l'étudiant pour l'évaluation concernée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).